

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 870 accordant une gratification à M, Soubielle (René).

n° 870

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 144 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement de la solde et de tons accessoires de solde du personnel colonial : Sur la proposition du chef du service des finances, du personnel et de la comptabilité,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Une gratification globale de vingt-sept mille francs (27.000 fr) Djibouti. est accordée à M. Soubielle (René), chef de bureau d'administration générale, pour l'établissement des comptes définitifs des exercices 1946-1947 et 1948, l'étude et l'établissement des budgets du territoire pour les exercices 1948 et 1949, Art. 2, — La dépense sera imputée sur les crédits du

chapitre 13, article 2, paragraphe 2 du budget local (exercice 1949).

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.H. Siriex.**